



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Forest
Service Urbanisme-Environnement
Monsieur Alain Mugabo
Échevin
Chaussée de Bruxelles, 112
B - 1190 BRUXELLES

V/Réf. : PU 28064 (corr. : *Tshibangu Kabuya*)
N/Réf. : AA/MB/FRT20176_697_PU_Molière_143-145
Annexe //

Bruxelles, le 04/10/2022

Objet : FOREST. Avenue Molière, 143-145. Demande de permis d'urbanisme portant sur l'isolation du mur pignon de droit de l'immeuble et sur la mise en conformité de l'état actuel de la façade à rue.

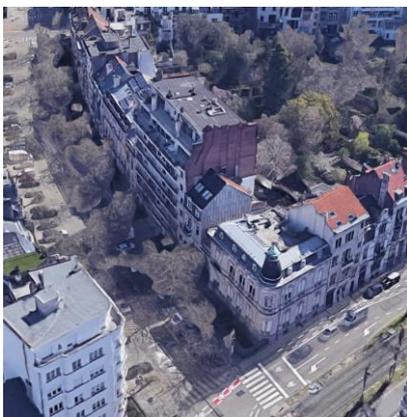
Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre courrier du 14/09/2022, reçu le 16/09/2022, nous vous communiquons *l'avis* émis par notre Assemblée en sa séance du 28/09/2022, concernant l'objet mentionné sous rubrique.

CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE

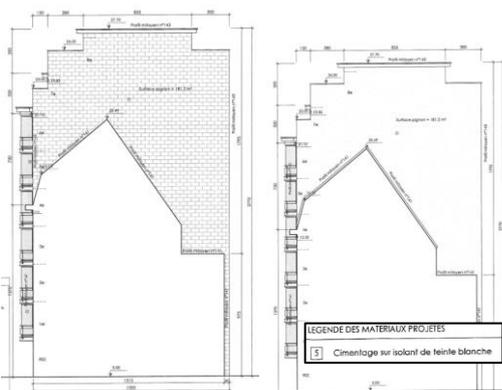
La demande concerne l'immeuble situé 143-145, avenue Molière *compris dans la zone de protection de la maison personnelle de l'architecte Jean-Baptiste Dewin, située au n° 151 de la même avenue. Le pignon de droite de l'immeuble est également compris dans la zone de protection de l'hôtel Rizzo situé au n° 139, à l'angle avec l'avenue Albert* (arch. Paul Piquet).



Vue du pignon concerné par la demande, hôtel Rizzo à l'avant-plan © Google Earth, localisation du bien © Brugis

Le projet vise à isoler le mur pignon de gauche d'un immeuble à appartements datant de la fin des années 1960, au moyen d'un isolant de type IPS de 14 cm recouvert d'un cimentage teinté dans la masse. Selon le dossier, celui-ci adoptera une teinte « claire, dans les tons similaires à la façade ». Les plans renseignent un « cimentage de teinte blanche ».

La demande vise également la mise en conformité de la façade, dont l'état actuel s'écarte sur certains points, notamment les menuiseries du hall d'entrée, de la situation de droit renseignée par les plans d'archives.



Façade à rue et maison J.-B. Dewin située à sa gauche © Streetview Isolation du pignon, plans de la situation existante et projetée (documents joints à la demande)

AVIS

Selon la CRMS, l'isolation du pignon et la mise en conformité de la façade avant seront sans impact sur la maison classée de l'architecte Dewin située au n° 151. Le nouvel aspect du pignon aura cependant un impact significatif sur le contexte urbain de l'hôtel Rizzo.

Afin de préserver les perspectives vers et depuis cet hôtel classé, très visible en raison de son implantation à l'angle de deux larges avenues, la CRMS demande de traiter le pignon concerné dans une couleur neutre (p. ex. teinte ciment) en vue de sa bonne intégration au contexte urbain hautement patrimonial.

La Commission demande de renoncer à la teinte blanche envisagée par le projet pour éviter de créer un effet d'ensemble du pignon avec celui de l'immeuble d'angle classé, comme c'est déjà le cas du pignon blanc présent en mitoyenneté de droite portant préjudice à la lecture du bien patrimonial (pignon du 204, avenue Albert peint en blanc).

La CRMS rend donc un avis favorable sur la demande sous condition d'adapter la nouvelle teinte du pignon en ce sens.



Vue du pignon concerné par la demande, hôtel Rizzo à l'avant plan © Streetview

Veuillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : ktshibangu@forest.brussels ; milleclef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; aleussier@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ; urbanisme@forest.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels